

## SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2026 - 22

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi quatre mai à 11h00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Jean BOUSQUET, Doyen jusqu'à la délibération n°15, puis, Monsieur Julien BOUNIE, à partir de la délibération n°16.

La convocation a été établie et affichée le lundi 27 avril 2026.

#### DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER** - Conseillers communautaires : M. Christian **PRADAYROL** - M. Pierre **MONTEIL** - M. Jean-Luc **SOUQUIERES** - Monsieur Jean-Louis **LASCAUX** - Mme Monique **SERRE-IGOULZAN** - M. Hervé **BRUCY** - Mme Alexandra **DOUSSAUD**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Julien **BOUNIE** - M. Francis **COMBY**  
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillers régionaux : M. Valéry **ELOPHE** - Mme Anabelle **REYDY** à partir du vote de la délibération n°16

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**

Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Jean-Claude **FOUCHÉ**

Ville de Terrasson : Maire : M. Jean **BOUSQUET**

#### DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseiller communautaire : M. Bernard **CONTINSOUZAS**  
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - Mme Anabelle **REYDY** de l'ouverture de la séance jusqu'au vote de la délibération n°15  
C.C.I. du Lot : Président : M. Jean **HUGON**

#### DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : - Mme Séverine **GAUTIER** représentant M. Philippe **VIDAU**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseiller départemental : M. Jean-Jacques **DELPECH** représentant Mme Frédérique **MEUNIER** - M. Philippe **LESCURE** représentant Mme Pascale **BOISSIERAS**

Conseil Départemental du Lot : Conseillère départementale : Mme Violaine **DELPECH-FRAYSSE** représentant M. Frédéric **GINESTE**

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Sèverine GAUTIER, Conseillère Communautaire CABB pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : DESIGNATION DES MEMBRES**

**RAPPORTEUR** : Le Président

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20260507-22-04052026-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Selon l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi n° 2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une C.C.S.P.L. pour l'ensemble des services publics :

- qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public,
- ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le Président, elle comprend des membres du Comité Syndical désignés à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont la présence lui paraît utile ou toute personne susceptible de fournir des renseignements sur une affaire portée à l'ordre du jour. La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Cette commission examine notamment chaque année le rapport produit par les délégués comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et l'analyse de la qualité du service. Elle est également consultée pour avis préalablement à tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat.

Par délibération en date du 26 juillet 2005, le Comité Syndical a créé une C.C.S.P.L., composée du président ou de son représentant (Président de droit), de 5 élus titulaires et de 5 élus suppléants du Comité Syndical, de 3 représentants d'associations locales.

Selon l'article 4 du règlement intérieur de la C.C.S.P.L., les membres de la commission sont désignés pour une période ne pouvant excéder la durée du mandat syndical.

Considérant l'installation des nouveaux délégués du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac,

Considérant que la seule liste qui s'est faite connaître est la suivante :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Philippe VIDAU	Jean-Jacques DELPECH
Jean-Luc SOUQUIERES	Françoise CAYRE
Monique SERRE-IGOULZAN	Christian PRADAYROL
Philippe NAUCHE	Jean BOUSQUET
Jean-Claude FOUCHÉ	Frédéric GINESTE

Le comité syndical doit donc procéder au renouvellement des membres de C.C.S.P.L. :

- en élisant à la représentation proportionnelle cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du comité syndical,
- en désignant trois représentants d'associations locales

Il est proposé au Comité Syndical :

- **de procéder** à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger dans la CCSP,
- **de choisir** le mode de scrutin : vote à bulletin secret ou à main levée.

Considérant le choix de l'assemblée de procéder à un vote à main levée,

Après vote, l'assemblée est informée des résultats :

Nombre d'inscrits : 23  
Nombre de votants présents et représentés : 19  
Nombre de personnes n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votes blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 19

Au vu des résultats des scrutins, sont désignés dans leur fonction de membres titulaires et membres suppléants de la C.C.S.P.L. du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac :

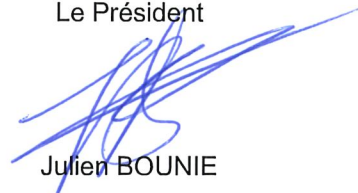
Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe VIDAU	Jean-Jacques DELPECH
Jean-Luc SOUQUIERES	Françoise CAYRE
Monique SERRE-IGOULZAN	Christian PRADAYROL
Philippe NAUCHE	Jean BOUSQUET
Jean-Claude FOUCHÉ	Frédéric GINESTE

Par ailleurs, il est proposé au Comité Syndical :

- **de nommer** en qualité de représentants d'associations locales :
  - le (la) Président(e) ou son (sa) représentant(e) de l'association : «UFC QUE CHOISIR CORREZE»
  - le (la) Président(e) ou son (sa) représentant(e) de l'association : «Intégrité du Causse de Nespouls »
  - le (la) Président(e) ou son (sa) représentant(e) de l'association : « Aéroclub de Brive »
- **de donner** délégation au Président pour saisir la commission afin de recueillir son avis sur les rapports d'activités produits par les délégataires ou sur tout projet de recours à une gestion par délégation de service public ou une création de régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat,
- **de donner** tout pouvoir au Président pour mener à bien toutes les démarches administratives en vue de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président



Julien BOUNIE